

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

Nombre de Membres	
Membres en exercice	Présents
27	22
Votants	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation
2 novembre 2022

Date de publication
14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Emmanuel PROVIN**

Représentés : **Evelyne BOCQUET par Anita DANGIN, Raynald INGELAERE par Angélique CHEVRE, Mélanie SIGNORY par Jean-Baptiste SCHREINER.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 06_08112022

N°06 : COMPLEXE DE LOISIRS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Dans le souhait de développer l'attractivité de Bar-sur-Aube, de son centre-ville et d'élargir l'offre de loisirs des baralbins et plus largement des Barsuraubois, le conseil municipal a décidé, le 12 février 2019, l'acquisition de l'espace 18 avenue du Général Leclerc d'une superficie bâtie de 1 480 m² sur un terrain de 3 819 m² pour l'aménagement d'un nouveau complexe de loisirs. Par délibération du 9 avril 2019, le conseil municipal a confié l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'ensemble de l'opération de construction à la SIABA. Au terme de l'étude de faisabilité, le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 2 730 000 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires d'architecture, d'études techniques et autres prestations.

Par délibération en date du 13 avril 2021, le conseil municipal a désigné le cabinet Talweg Architectes pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Par délibération en date du 14 juin 2022, le conseil municipal a approuvé la phase avant-projet définitif et le plan de financement correspondant.

Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

Montant subventionnable :	3 134 904.88 €
ETAT (DETR/DSIL) :	500 000.00 €
Département :	1 000 000.00 €

Région Grand Est:	300 000.00 €
Commune :	1 334 904.88 €

Cependant, après échanges avec les services compétents de la Région Grand Est, il s'avère que ce dossier serait éligible à une subvention de 500 000 € au lieu des 300 000 € prévus au départ, il est donc proposé de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant subventionnable :	3 134 904.88 €
ETAT (DETR/DSIL) :	500 000.00 €
Département :	1 000 000.00 €
Région Grand Est:	500 000.00 €
Commune :	1 134 904.88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :
par 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Chèvre et M. Ingelaere pouvoir à Mme Chèvre)

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du complexe de loisirs suivant :

Montant subventionnable :	3 134 904.88 €
ETAT (DETR/DSIL) :	500 000.00 €
Département :	1 000 000.00 €
Région Grand Est:	500 000.00 €
Commune :	1 134 904.88 €
- **SOLLICITE** les subventions correspondant au plan de financement suivant :
 - ETAT (DETR/DSIL) : 500 000.00 €
 - Département : 1 000 000.00 €
 - Région Grand Est : 500 000.00 €
 - Commune : 1 134 904.88 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone DEVAUX*..., secrétaire de séance